

Migration

Quatre des cinq foyers pour mineurs ne sont pas agréés

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) reconnaît les insuffisances, mais dit travailler main dans la main avec l'EVAM pour améliorer la prise en charge de ces enfants sans parents

Stéphanie Arboit

«C'est vrai: le taux d'encadrement n'est pas partout celui exigé par le Service de protection de la jeunesse.» Avant-hier devant le Grand Conseil, le conseiller d'Etat Philippe Leuba reconnaissait une insuffisance de prise en charge des requérants mineurs sans parents (MNA) dans les foyers de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Pour rappel, 24 heures a révélé que des tentatives de suicide de ces MNA ont eu lieu. Philippe Leuba a rappelé que, face à «l'explosion» des MNA, l'Etat a ouvert des centres et engagé du personnel.

Cependant, un élément interroge, comme le relève le député Julien Eggenberger (PS): «Pourquoi fait-on une distinction entre le taux d'encadrement de «nos» jeunes et de ces jeunes étrangers? Des obligations juridiques existent pourtant, comme la Convention internationale des droits de l'enfant ou la loi vaudoise sur la protection des mineurs! Nous n'admettons pas un traitement différent des jeunes selon leur statut légal.» Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) pratique dans ses foyers des échelles découlant des directives de l'Office fédéral de la justice, mais ne les applique pas par analogie pour les MNA, alors même qu'une décision de justice (curatelle) existe aussi pour les MNA. La députée Verte Céline Ehrwein réagit: «Cela me choque. Les règles sont des minimums requis pour diminuer les risques. Ces MNA, plus vulnérables que d'autres jeunes, ont besoin d'un encadrement conséquent. Plus les éducateurs seront sous pression, moins ils pourront faire leur travail correctement.»

«Protéger et réhabiliter»

Pour expliquer une différence allant du simple au double - un ratio d'un éducateur pour trois enfants en moyenne dans les foyers SPJ et d'un éducateur pour six dans les foyers EVAM pour MNA -, Christophe Bornand, chef du SPJ, argue: «Pour les taux en vigueur dans les foyers MNA, nous nous sommes basés sur l'expérience du foyer EVAM de l'avenue du Chablais, ouvert en 2006 à Lausanne. D'autre part, il y a deux missions dans les foyers SPJ: protéger les mineurs et réhabiliter les compétences parentales. Ainsi, le taux plus élevé se justifie entre autres par cette tâche, conséquente, effectuée avec les parents pour viser un retour à domicile des jeunes.» L'insertion et l'appui psychologique de ces MNA, trauma-



«Nous n'admettons pas un traitement différent des jeunes selon leur statut légal»

Julien Eggenberger Député PS



«Nous attendons que les effectifs soient complets pour reconnaître formellement ces structures, actuellement au bénéfice d'autorisations provisoires. Mais les mineurs ne sont pas en danger»

Christophe Bornand Chef du SPJ



«Je ne peux pas - et personne ne peut - affirmer qu'il n'y aura jamais de drames»

Philippe Leuba Conseiller d'Etat

tisés, ne devrait-il pas justifier un encadrement plus conséquent? «Leur prise en charge se fait aussi par d'autres prestataires, notamment l'école obligatoire, celle de la transition ou des services de santé et de pédopsychiatrie du CHUV.» Christophe Bornand précise: «L'EVAM adapte ses prestations. Par exemple, les présences éducatives plus tard dans la soirée et tôt le matin.»

Même l'UDC a reconnu l'importance de l'encadrement: «Ces jeunes n'auront une chance de revenir à une vie normale que s'ils ont un accompagnement particulièrement soigné, psychologiquement d'abord, scolairement ensuite et professionnellement pour ceux dont la Berne fédérale décidera que leur avenir est dans notre pays», a affirmé devant le Grand Conseil le député Jean-Luc Chollet.

Des drames «possibles»

Au vu de la situation, le SPJ n'a pas donné sa certification à quatre des cinq foyers. Philippe Leuba devant les députés: «Je ne peux pas - et personne ne peut - affirmer qu'il n'y aura jamais de drames.» L'absence de certifications constitue-t-elle pour le SPJ une façon de se défaire de sa responsabilité d'autorité de surveillance en cas d'accident? «Je dépasse cette question pour placer le mineur au centre de l'action. Vu l'urgence, l'EVAM a eu de la peine à recruter, raison pour laquelle nous attendons que les effectifs soient complets pour reconnaître formellement ces structures, actuellement au bénéfice d'autorisations provisoires. L'absence de certification formelle témoigne qu'il faut améliorer un certain nombre de choses, ce à quoi nous travaillons avec l'EVAM. Mais les mineurs ne sont pas en danger, même si, dans tout domaine, le risque zéro n'existe pas.» Et le rapport de cause à effet n'est pas automatique: c'est dans le seul foyer certifié qu'ont eu lieu les tentatives de suicide.

Toutefois, Julien Eggenberger image: «Un restaurateur sans autorisation ne pourrait pas ouvrir son restaurant! Même les centres de vacances doivent obtenir des certifications. Pourquoi en serait-il autrement pour l'EVAM?» Le département de Philippe Leuba répond par la voix de Denis Pittet, délégué à la communication: «Le choix était simple: soit on attendait que le SPJ procède à l'homologation puis on ouvrait ces foyers, ce qui aurait signifié de facto que certains mineurs se retrouvent dans des centres pour adultes ou à la rue. Il n'en était pas question. Nous avons préféré ouvrir dans l'urgence les structures nécessaires et les faire agréer une fois qu'elles pourront l'être.»

Clarifications nécessaires aussi dans les écoles

● Des requérants mineurs non accompagnés (MNA) ne se rendaient pas en classe, mais, par manque d'éducateurs en suffisance, personne ne répondait au téléphone au foyer quand l'enseignant s'inquiétait de savoir où était le jeune en question. «Et il y a eu une grande confusion», raconte Julien Eggenberger, député PS et président de la section vaudoise du Syndicat des services publics (SSP). Dans notre groupe syndical spécial, réunissant tant

éducateurs qu'enseignants, nous avons mis en évidence des clarifications nécessaires. Pour des frais à l'école, les enseignants ont dû prendre les devants. L'EVAM finit par payer mais ce n'est jamais simple.» «Il y a eu une grande générosité en coulisses pour faire le mieux possible dans ces situations», confirme Alain Bouquet, directeur général de l'enseignement obligatoire. A côté du matériel fourni par l'Etat, les petites fournitures sont normalement

à charge des parents. Mais il y a eu un flottement pour les MNA. Pour du matériel manquant ou des déplacements en train pour des activités extrascolaires, des bonnes âmes (professeurs, associations privées ou parents) ont organisé des collectes ou des récoltes d'habits. C'est une question à régler qui n'est certes pas la plus problématique, mais qui est désagréable pour ces jeunes, qui se sentent ainsi coupables, assistés ou redevables.»

Broulis et son livre indignent les jeunes socialistes

CONTROVERSE La Jeunesse socialiste vaudoise dénonce le financement du livre «électoral» de Pascal Broulis *Fragile pouvoir* et son envoi aux jeunes Vaudois. L'intéressé est ravi de susciter le débat. **Page 21**

Tous à vos lattes, la saison de ski démarre!

ALPES VAUDOISES Les conditions d'enneigement sont excellentes pour ce début de saison, alors que la neige s'était fait longtemps désirer l'an dernier. Petit tour des stations. **Page 24**



Difficile naissance pour une centrale de biogaz

ÉNERGIE Dans le petit village agricole et résidentiel de Franex, dans la Broye fribourgeoise, un projet de recyclage d'engrais échauffe les esprits. La future installation est freinée par un recours. **Page 25**